

COMMUNE D'AITON

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un, le quinze mars, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'AITON, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Benjamin CANOT, Maire.

Présents :

M. CANOT Benjamin - Mme BUGNON Frédérique - M. ROCHE Nicolas -
Mme MICHEL Caroline - M. BERGERETTI Cyril - M. PASCAL Rémi - Mme PITTON Céline -
M. EL-HADEUF Jordane - Mme PARET Virginie - M. GIRAUD Patrice – Mme MARJOLLET Lucile
- M. KELNER Franck - Mme MURAZ Véronique – M. LE CORRE François-Xavier -
Mme DOMANGE Audrey - M. ARNAUD Michel

Absents excusés :

Mme LE BEVER Christelle pouvoir à M. CANOT Benjamin
M. ETELLIN Rémy
Mme GUILLOT Fabienne

Secrétaire de séance : Mme MARJOLLET Lucile

Le compte rendu du conseil municipal du 21 janvier 2021 est adopté à l'unanimité.

1- PRESENTATION DE L'AACA (Association d'Animation du Canton d'Aiguebelle)

M. Pascal Regallet, Président de l'AACA et Mme Anne Pigay, Directrice, sont venus présenter les différentes activités qui s'adressent à tous les publics du territoire Porte de Maurienne. En plus des activités pour les enfants, jeunes, personnes à la recherche d'un emploi, l'AACA propose des ateliers pour les seniors (cours d'informatique, atelier art, sophrologie...). L'association, agréée centre social socioculturel tout public par la CAF, cherche à s'étendre à d'autres communes. Au 31 décembre 2021, la Maison de Service au public sera remplacée par France Service.

L'AACA souhaite conserver les valeurs de l'association en étant proche et à l'écoute du public, pour notamment développer de nouveaux projets.

2- BUDGETS COMMUNAL ET ASSAINISSEMENT : APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2020

Les comptes administratifs sont identiques avec ceux du compte de gestion émanant de la trésorerie d'Aiguebelle.

Le compte de gestion et le compte administratif sont présentés comme suit :

BUDGET COMMUNAL – M14

Fonctionnement :	Dépenses :	1 085 738.94 €
	Recettes :	1 229 917.99 €
	Excédent :	144 179.05 €

Investissement :	Dépenses :	192 508.47 €
	Recettes :	428 052.88 €
	Excédent :	235 544.41 €

BUDGET ASSAINISSEMENT – M49

Fonctionnement :	Dépenses :	261 885.43 €
	Recettes :	262 473.43 €
	Excédent :	588.00 €

Investissement :	Dépenses :	335 595.66 €
	Recettes :	179 685.03 €
	Déficit :	155 910.63 €

M. le Maire n'a pas pris part à cette délibération, comme prévu par le code des collectivités territoriales et a quitté la salle au moment du vote.

Sous la présidence de Mme Frédérique Bugnon, le conseil municipal vote les comptes administratifs et de gestion comme suit :

Pour le budget communal :

Votes pour :	15
Votes contre :	0
Abstentions :	0

Pour le budget assainissement :

Votes pour :	15
Votes contre :	0
Abstentions :	0

3- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

M. le Maire entend poursuivre les projets pour la commune sans augmenter la pression fiscale.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité, les taux d'imposition suivants :

Nature des taxes locales	Taux en 2020	Taux pour 2021	Informations
Taxe d'habitation	9.45 %	0 %	Suppression de la taxe d'habitation
Taxe foncier bâti	10.66 %	21,69 %	10.66% part communale (idem n-1) + 11.09% : transfert : part départementale devenue communale (soit aucune augmentation pour les contribuables)
Taxe foncier non bâti	65.67 %	65.67 %	Pas de changement

4- BUDGETS COMMUNAL ET ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Conformément aux règles de la comptabilité publique, il y a lieu d'affecter le résultat qui est constitué par le cumul :

- Du résultat comptable de l'exercice d'une part,
- Du résultat reporté à la section de fonctionnement du budget du même exercice, d'autre part,

Après avoir examiné les comptes administratifs du budget communal et du budget assainissement, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

BUDGET COMMUNAL – M14 :

Affectation résultat M 14	
Résultat fonctionnement de l'exercice	144 179.05 €
Résultat antérieur reportés	357 969.44 €
Résultat à affecter	502 148.49 €
Solde d'exécution d'investissement	-126 743.28 €
Affectation	502 148.49 €
Affectation en réserve 1068	126 743.28 €
Report en fonctionnement R002	375 405.21 €

BUDGET ASSAINISSEMENT – M49 :

Affectation résultat M 49	
Résultat fonctionnement de l'exercice	588.00 €
Résultat antérieur de l'exercice	3 252.00 €
Résultat à affecter	3 840.00 €
Solde d'exécution cumulé d'investissement	-65 077.83 €
Affectation en réserve 1068	3 840.00 €
Report en fonctionnement R002	0.00 €

Le Conseil municipal, valide à l'unanimité l'affectation du résultat 2020.

5- BUDGETS COMMUNAL ET ASSAINISSEMENT : APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2021

M. Canot Benjamin présente les budgets primitifs pour l'Assainissement et le budget principal de la Commune, pour l'année 2021.

Budget Principal :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 627 206,28 €

Dépenses et recettes d'investissement : 1 142 931,97 €

Vote du conseil municipal :

- Votes pour : 17
- Votes contre : 0
- Abstention : 0

Budget Assainissement :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 385 202,99 €

Dépenses et recettes d'investissement : 295 772,79 €

Vote du conseil municipal :

- Votes pour : 17
- Votes contre : 0
- Abstention : 0

6- MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 20,

Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel dans la Fonction Publique d'Etat (RIFSEEP),

Vu les délibérations antérieures n°2016-60 en date du 21 décembre 2016 et n°2018-30 en date du 13 juin 2018 instaurant le RIFSEEP,

Vu l'avis du comité technique en date du 14 janvier 2021,

Considérant que conformément à l'article 2 du décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes susvisés, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables à ses agents,

Le Maire propose à l'assemblée délibérante de modifier les conditions de versement du RIFSEEP pour les emplois d'ATSEM et d'Adjoint du Patrimoine :

Montant annuel maximum de l'IFSE : 7 240€ du CIA : 5 300€.

Le Conseil municipal, valide à l'unanimité la mise à jour du régime indemnitaire.

7- CHANGEMENT POSTE ATSEM

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissements sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Suite à l'avis du comité technique en date du 5 mars 2021 :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'agent sur le poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (6 h 25 annualisées / semaine), depuis la réussite de son concours interne au grade d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe, exerce actuellement seulement des fonctions d'ATSEM et qu'il convient donc :

De créer un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe à 33 h 00 en remplacement du poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe à 26 h 45 annualisées / semaine).

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité ce changement de poste.

8- AUTORISATION DES HEURES SUPPLEMENTAIRES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations en date du 27/10/1998, du 11/01/1992, du 18/09/1993 portant sur l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires,

Vu l'avis du Comité Technique,

Considérant que conformément à l'article 2 du décret 91-875, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par la loi n°83-634 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et les décrets s'y rapportant ;

Le Maire propose d'instituer l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires à l'ensemble des grades présents dans la collectivité et selon les dispositions du décret n°2002-60 du 14 janvier 2002.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité.

9- EGLISE : CHOIX DU PROGRAMME DES TRAVAUX

Suite à la présentation de l'architecte lors du dernier Conseil Municipal, de l'ensemble des travaux à prévoir à l'Eglise, la commission travaux a repris le devis total et a priorisé les travaux.

Programme des travaux :

2021 : installation de la boîte électromagnétique pour l'assèchement des murs et diminuer l'humidité de l'Eglise (posée en janvier 2021)

2022-2023 (étalement des travaux sur 2 budgets) :

1re phase : piquage des murs et dépose des retables

2ème phase : enduit des murs et repose des retables

M. De Bonnis doit estimer le coût des travaux pour reprendre le mur d'enceinte.

Il va également préparer un dossier APD (Avant-Projet Définitif) pour pouvoir faire les demandes de subventions.

10- TRAVAUX LE GROS CHENE : ACHAT D'UNE PARTIE D'UNE PARCELLE A UN PARTICULIER

Les travaux d'enfouissement des réseaux secs au Gros Chêne se terminent. La voirie sera refaite au printemps. En étudiant les limites de la route, une partie est située sur une parcelle d'un particulier. Afin de régulariser, la commune propose d'acheter au particulier la partie de sa parcelle située sur la route. Ce particulier souhaite faire l'enrobé de sa cour.

Proposition : la commune prend en charge le coût de l'enrobé de la cour du particulier, le nouveau bornage et les frais de notaire, en échange de l'acquisition de ce terrain.

Le Conseil Municipal accepte cette cession dans les conditions citées ci-dessus et autorise M. le Maire à signer l'acte authentique chez un notaire.

11- PROPOSITION D'ACHAT D'UNE PARCELLE DE 147M² APPARTENANT A L'AREA

Comme vu au précédent Conseil, un nouveau bail va être signé entre la Coopérative Dauphinoise et la commune pour le terrain où se situe Gamm Vert.

Le terrain va être borné avec des limites redéfinies. Une parcelle appartenant à l'AREA jouxte cette parcelle. L'objectif est d'acquérir cette parcelle de 147m², afin de l'inclure dans le nouveau bail.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide de proposer à l'AREA d'acheter cette parcelle à 3€ dumètre carré.

12- VENTE VEHICULES COMMUNAUX

Après délibération, le Conseil Municipal autorise la vente de matériels de la commune (camion-benne, balayeuse, broyeur). Pour les prochaines ventes, il existe le site « webenchères » pour mettre des annonces.

13- PROPOSITION DE CONVENTION AVEC L'ENTREPRISE VALOCIME POUR LA VALORISATION DU PATRIMOINE FONCIER

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la démarche de la Société VALOCÎME, spécialisée dans la valorisation de patrimoine qui a notamment pour objet social, la valorisation de patrimoine foncier ou immobilier. La Société VALOCÎME est intéressée pour récupérer le bail où se situe le pylône de télécommunication Chemin des Vignes. En attendant la fin du bail avec TDF (13/04/2028) et avec le nouveau bail, la société revaloriserait le montant du loyer annuel.

Le projet de convention a été envoyé au service juridique SVP, qui n'a pas relevé de problèmes particuliers.

Après délibération, les élus décident de reporter ce point au prochain Conseil Municipal.

14- DEMANDE DE SUBVENTION 2021 POUR LE PLAN D'EAU DES HURTIERES

La commune vient de recevoir le courrier de la mairie de St Alban d'Hurtières pour une demande de subvention pour le fonctionnement du lac des Hurtières.

Afin de pouvoir financer notamment la surveillance de la baignade, une contribution est demandée à l'ensemble des communes de la CDC Porte de Maurienne.

Le Conseil Municipal accorde à l'unanimité le versement d'une subvention de 1000€ pour l'année 2021.

15- DIVERS

- **Élections :**

Dates des prochaines élections départementales et régionales :

1er tour : dimanche 13 juin 2021 2nd tour : dimanche 20 juin 2021

- **Local :**

Une société de la commune recherche un local pour entreposer du matériel. Possibilité dans une salle du fort. Proposer une convention pour une durée d'un an.

- **Vente de bois :**

Le SISARC a réalisé une coupe de bois près de l'Aitelène. Une nouvelle vente de bois « à l'enveloppe » va être proposée aux habitants.

- **Office de tourisme :**

Lucille Marjollet fait un compte-rendu de l'assemblée générale de l'Office de Tourisme d'Aiguebelle. Elle présente le travail effectué sur le nouveau site internet de l'office de tourisme, qui s'adresse aux touristes, mais aussi à l'ensemble des habitants du territoire. Indique qu'Aiton a sa page, que l'on peut agrémente comme la commune le souhaite. L'office de tourisme attend des retours sur des modifications, ajouts à effectuer sur la page de la commune. Un travail va donc être nécessaire à ce sujet prochainement. Pour le bilan comptable, le résultat est déficitaire, mais pas inquiétant, et s'explique par la crise du Covid.

- **Assainissement :**

A l'Amoudru vers le poste de relevage, des habitants se plaignent de mauvaises odeurs. Après plusieurs vérifications par les services techniques de la Mairie et de l'entreprise qui a installé le nouveau poste de relevage, aucun dysfonctionnement n'est à signaler sur la partie publique. Le problème viendrait de l'installation des particuliers (manque de clapet anti-retour contre les remontées de mauvaises odeurs?).

- **Chiens :**

Suite à l'incident récent avec un chien de protection de troupeaux, la mairie met en place une adresse mail pour les personnes qui souhaitent communiquer sur leur expérience vécue à Aiton : commsecu.aiton@gmail.com.

Fin de la séance 21h15